

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

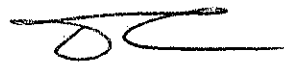
**QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce le refus du gouvernement fédéral d'offrir au Québec une compensation comparable à celles obtenues par la Colombie-Britannique et l'Ontario en 2009 pour l'harmonisation de leurs taxes de vente avec la taxe sur les produits et services;**

**QU'elle rappelle que le Québec a été la première province à s'harmoniser avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale au début des années 1990 et n'a toujours pas obtenu de compensation à cet effet malgré que cinq provinces aient obtenu une compensation pour leur harmonisation postérieure à celle du Québec;**

**QUE l'Assemblée dénonce également le fait que depuis un an, malgré une demande officielle similaire, le gouvernement fédéral refuse toujours de traiter les Québécois avec justice et équité.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 30 MARS 2010.**

Québec, ce trentième jour de mars 2010



**FRANÇOIS CÔTÉ**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

